

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU JEUDI 13 AOÛT 2026**

N° 10-2026

L'an deux mil vingt-six, le treize août à dix-huit heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Corine FALCOZ, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 12
FALCOZ Corine - KWIATKOWSKI Johann - CONTARDO Yves - EBURDERY Aurélie - DELANNOY Pascal - RAMBAUD Xavier - PENINON Gwenaëlle - GIRAUD Nicolas - BERQUEZ Sophie - JOFFRE Aurélie - ROUGEAUX Jean-Pierre - MAGNIN Carine

Représentés : 2
LAURENT Marion (donne procuration à GIRAUD Nicolas) – RETORNAZ Lénaïck (donne procuration à CONTARDO Yves)

Absents : 1
GILLOT Patrick

Secrétaire de séance :

Madame PENINON Gwenaëlle

Le procès-verbal du conseil municipal du 15 juillet 2026 est approuvé à l'unanimité.

MAIRIE

1. Information des décisions prises dans le cadre des délégations données au Maire

➤ Décision n° 2026/25 : Droit de préemption

Le Maire, sur proposition de la municipalité, décide de ne pas exercer son droit de préemption sur l'aliénation des parcelles suivantes :

<u>Sections</u>	<u>Références cadastrales</u>	<u>Contenance du bien vendu</u>	<u>Situation, lieu-dit</u>
K	1089 - 1090 - 1095 - 1100 - 1101 - 1102 - 1469 - 1470 - 1610 - 1612 - 1614 - 1616 - 1618 - 1620 - 1810	Appartement de 30.62m ² + parking	Route du Galibier
D	1465	Appartement duplex de 120m ² + garage + cave	454 Rue des Grandes Alpes
D	1465	Appartement de 59.83m ² + stationnement + cave	454 Rue des Grandes Alpes
D	1465	Appartement de 74m ² + terrasse + garage + cave	454 Rue des Grandes Alpes

➤ Décision n° 2026/26 : MARCHE PUBLIC - Aménagement du col du Télégraphe - Marché de maîtrise d'œuvre

➤ Décision n° 2026/27 : Droit de préemption

Le Maire, sur proposition de la municipalité, décide de ne pas exercer son droit de préemption sur l'aliénation des parcelles suivantes :

<u>Sections</u>	<u>Références cadastrales</u>	<u>Contenance du bien vendu</u>	<u>Situation, lieu-dit</u>
L	2325 2672 2673	Chalet d'habitation	Chemin du Rieu Pressin
K	717 - 718	Appartement	La Ruaz

MAIRIE

K	2481 – 2498- 2576	Maison d'habitation et terrain attenant	Le Serroz
---	----------------------	--	-----------

➤ **Décision n° 2026/28 : MARCHE PUBLIC - Etude de mis en place d'un système de transport autonome - Marché de prestation et services**

➤ **Décision n° 2026/29 : MARCHE PUBLIC - Réfection terrain de tennis - Marché de travaux**

➤ **Décision n° 2026/30 : Droit de préemption**

Le Maire, sur proposition de la municipalité, décide de ne pas exercer son droit de préemption sur l'aliénation des parcelles suivantes :

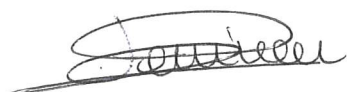
<u>Sections</u>	<u>Références cadastrales</u>	<u>Contenance du bien vendu</u>	<u>Situation, lieu-dit</u>
K	2839 et 2821	Terrain à bâtir	Les Casses
D	1571-1572- 1575-1589- 1614-1616-1617- 1618-1619	Casier à skis et cave	Derrière le Grand Hôtel

2. Transport en commun de personnes par navettes touristique régulières (ski-bus) Décision de déclaration sans suite pour infructuosité

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de déclarer la procédure de mise en concurrence sans suite pour infructuosité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée ce jeudi 13 août 2026 à 20h15.

La secrétaire de séance,
Gwenaëlle PENINON



Le Maire,
Corine FALCOZ.

